

Objet :

Référence :
2025 / 5 / 6

DESIGNATION DES
DELEGUES
SYNDICAUX AUPRES
DU SIVU RELAIS
PETITE ENFANCE DE
LA MARQUE

DATE DE CONVOCATION
11 Septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
11 Septembre 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Dix Sept Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DESROUSSEUX Patricia donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. DELBROUCQ Damien

Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

M. WATTEAU Bernard donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

Absent :

A été nommée secrétaire : Madame SCHIRMER Lucie

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque a été créé par arrêté préfectoral en date du 30 Juin 2025.

Ce syndicat exercera les missions des relais petite enfance prévues à l'article D.214-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Il aura également pour objet d'assurer les compétences suivantes des communes membres :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L214-1 du CASF ainsi que les modes d'accueil mentionnés au 1^o et 2^o du I de l'article L.214-1-1 du même code, disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

Il est rappelé à l'Assemblée que le siège du Syndicat est fixé à l'Hôtel de Ville de Chérenge et qu'il est constitué pour une durée illimitée.

Il est rappelé également que, par délibération n° 2025/4/7 en date du 9 Juillet 2025, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des délégués syndicaux et nommé 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Toutefois, il s'avère que cette désignation ne soit pas conforme aux statuts du SIVU Relais Petite Enfance de la Marque.

En effet, conformément aux statuts, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Relais Petite Enfance de la Marque est administré par un comité de délégués composé de deux délégués syndicaux titulaires et d'un délégué syndical suppléant par commune membre. Ceux-ci suivent le sort du Conseil Municipal qui les a élus quant à la durée de leur mandat. Les fonctions de membre du comité sont gratuites. Les délégués syndicaux suppléants sont appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués syndicaux titulaires.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose :

1°) le retrait de la délibération n° 2025/4/7 en date du 9 Juillet 2025 ;

2°) la désignation de :

- Monsieur Pascal ZOUTE, délégué syndical titulaire
- Madame Hélène RECLOUX, déléguée syndicale titulaire
- Monsieur Eric BARBE, délégué syndical suppléant

A 23 voix pour, le conseil Municipal décide d'approuver :

↪ le retrait de la délibération n° 2025/4/7 en date du 9 Juillet 2025 ;

↪ la désignation de :

- Monsieur Pascal ZOUTE, délégué syndical titulaire
- Madame Hélène RECLOUX, déléguée syndicale titulaire
- Monsieur Eric BARBE, délégué syndical suppléant

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

